

Municipalité de Saint-Anicet



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, **lundi le 5 février 2018 à 19h30**, à la salle du conseil, au 333, avenue Jules-Léger, à Saint-Anicet.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes:

Nature et effets : DM-01-2018

La demande de dérogation mineure consiste de régulariser la marge de recul avant de la maison de 3.76 mètres au lieu de 6 mètres, la marge de recul latérale gauche de la maison de 0.64 mètre au lieu de 2 mètres ainsi que la somme des marges latérales de 2.85 mètres au lieu de 4 mètres.

Identification du site concerné : Immeuble situé au 1956, 96^e rue

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Saint-Anicet, ce 12 janvier 2018.



Lyne Viau
Directrice générale